

Appels d'offres Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'APPELS

cdc habitat | Centre des Droits Immobiliers

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée conformément aux art R.2123-4 et suiv.
Code de la commande publique

Maitre d'ouvrage Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Grassi, 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 751 463300 se gérant au nom et pour le compte de la société :

CDC Habitat social, Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés à Directeur et Conseil de Surveillance dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris et au capital social de 163 940 000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 852 948 484

Contenu : Amandine LYONNET - Responsable du Service Marchés Dév&MO
Objet du contrat : Construction neuve d'un immeuble collectif social de 38 logements et 1 local commercial, certification NF Habitat H2E - Résidence Villermont
Lieu d'exécution : 17 avenue Villermont, 06000 NICE
Modalités d'attribution : Contrats attribués en lots séparés, 13 lots.
1 Démolitions Terrassements Gros-œuvre
2 Fondations spéciales
3 Etanchéité
4 Menuiseries extérieures PVC
5 Cloison doublage FP - Peinture - Nettoyage
6 Menuiseries intérieures
7 Carrelage Faïence
8 Métaillerie Serrurerie
9 Revêtement de façade
10 Ascenseurs
11 Electricité Courants forts et courants faibles
12 Plomberie sanitaire Chauffage Ventilation
13 Voivies Réseaux Divers - Espaces verts
Caractéristiques principales :
- Durée prévisionnelle du chantier : 18 mois d'exécution dont 2 mois de préparation.
- Une variante obligatoire à diffuser par les lots 5, 11 et 12. La levée de la variante dépendra du résultat de la mise en concurrence du seul lot 12.
- Classe obligatoire d'insertion par l'activité économique selon CCAP
- Certification CERQUAL NF HABITAT H2E
- La proposition de variantes libres est interdite
- Les prix sont révisibles selon CCAP-Viata de site obligatoire pour les lots 1, 2 et 13 dans les conditions fixées au RC
Conditions de participation : Retrait du dossier de consultation et remise des offres :
Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante https://www.acspublie.com/adm/ind2/gen/fiche/c3.action?PCLD=CSC_2023_LEHABIS02
Le dépôt des offres se fait uniquement sous forme dématérialisée selon même adresse
Justifications et pièces à fournir selon Règlement de Consultation
Sélection des candidatures sur les critères suivants et selon RC :
Capacité techniques et financières
Qualification
Références similaires
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus et décrits au règlement de consultation.
- Le montant de la proposition : 40%
- Valeur technique de l'offre appréciée d'après la mémoire : 60%
Date limite de réception des candidatures et des offres : 26 juin 2023 à 11h00
Date d'envoi à la publication : 17 mai 2023

VIE DES SOCIÉTÉS

EASYLOGIQUE
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 24 000 euros
Siège social : 158/164 Avenue de la Cîua 06100 NICE - RCS NICE 393.893.656 (94 B 106)

MODIFICATIONS DIVERSES

Aux termes d'une délibération en date du 24/04/2023, enregistrée au service départemental de l'enregistrement Nice le 09/05/2023, Dossier 2022.90009160, Ref. 9084PSI 2023 A 0132 (Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un titre moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, sa dénomination, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 24 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la Société.
M. Philippe MANGÉARD gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Philippe MANGÉARD demeurant 162-1 Avenue de la Cîua 06100 NICE

Pour publication légale, Avocat

CESSATION DE GARANTIE

CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité V&I PROPERTIES
23, avenue du Roi-Albert 1^{er}
06 400 Cannes
immatriculée au RCS 90104084
pour ses activités de :
- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 01 09 2021
- GESTION IMMOBILIERE depuis le 01 09 2021 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 322, prendra fin le 30 JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 85, rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

AVIS D'ENQUÊTES

PREFET DES ALPES-MARITIMES
Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction départementale des Territoires et de la Mer
Commune de Cannes

PREMIER AVIS

Enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Cannes en vue de la réalisation du projet de renouvellement urbain en entrée sud du quartier de la Frayère

Par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2023, le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Cannes à l'ouverture d'une enquête publique concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Cannes en vue de la réalisation du projet de renouvellement urbain en entrée sud du quartier de la Frayère. Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. qui en est le conséquence.

Cette enquête publique sera conduite en application du chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-24 déclinant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

La personne responsable du projet est :
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
CS 20 044 - 06414 Cannes Cedex

Le dossier de déclaration de projet a été fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la décision n°CU-2022-3274 du 20 décembre 2022 de la Mission régionale d'autorité environnementale IURPA PACA.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre état membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du : jeudi 8 juin 2023 à 9 heures au vendredi 7 juillet 2023 à 17 heures inclus Jours 3 jours consécutifs à l'Hôtel de Ville Amnax + Ferrage + de Cannes (2^{ème} étage), 31 boulevard de la Ferrage, 06400 Cannes

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête publique précitée, pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture au public suivantes : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.

Les pièces du dossier d'enquête publique sont également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes. À l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques/Declaration-Projet-Valant-Mise-en-Compatibilite-D-4-DEC>. Les sites internet de la C.A.C.P.L. et de la ville de Cannes suivants assureront un renvoi vers le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville Amnax + Ferrage + de Cannes à l'adresse indiquée ci-dessus ou adressées, par correspondance, à l'adresse suivante, avant la date et heure de clôture de l'enquête, le vendredi 7 juillet 2023 à 17 heures :
Madame la Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Cannes en vue de la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier de la Frayère.
Hôtel de Ville Amnax + Ferrage + de Cannes (2^{ème} étage)
31 boulevard de la Ferrage
06400 Cannes

Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Les observations écrites pourront également être déposées dans les mêmes conditions de délai, par voie électronique, à l'adresse suivante : cdm-ep-dp-nic-Cannes-LaFrayere@alpes-maritimes.gouv.fr et seront consultables sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Mme Françoise ROUXEL, Urbaniste, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête publique, recevra le public sur le site du projet, aux jours et horaires ci-dessus indiqués :
Maison du Projet + Nouvelle Frayère +
Résidence Sainte-Jeanne - bâtiment N (reg-de-chaussée),
15 avenue des Buissons Ardents, 06150 Cannes La Bocca

Jours Horaires
Jeudi 8 juin 2023 de 11 heures à 16 heures
Mardi 13 juin 2023 de 14 heures à 18 heures
Jeudi 22 juin 2023 de 10 heures à 14 heures
Vendredi 30 juin 2023 de 13 heures à 17 heures
Vendredi 7 juillet 2023 de 12 heures à 16 heures

Mme la Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au Préfet des Alpes-Maritimes son Rapport et ses Conclusions sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. de Cannes. Une copie de ses documents sera déposée pour y être consultée, à l'Hôtel de Ville Amnax + Ferrage + de Cannes (2^{ème} étage), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des Territoires et de la Mer - service aménagement urbain et paysages - pôles aménagement et planification) et tenue publique par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Par suite, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Cannes sera approuvée par la ville de Cannes dans un délai de deux mois à compter de la réception des rapports, conclusions et avis du commissaire enquêteur transmis par la C.A.C.P.L. autorité chargée de la procédure En l'absence de délibération dans ce délai, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Cannes pourra être approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 11 mai 2023
Pour le Préfet,
Le sous-Préfet, secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes
Signé : Philippe LDOS

CONVOICATIONS AUX A.G.

POLE NATIONAL SUPERIEUR DE DANSE
ROSSELLA HIGHTOWER - CANNES MOUNICH
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONVOIATION AG

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire du Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower se tiendra le jeudi 8 juin 2023 à 14h, sur le campus du PMSD - 140, allée Rosella Hightower - 06250 Mougins

Avis de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022 ;
- Rapport financier
- Rapport de l'administrateur aux Comptes
- Approbation des comptes annuels 2022
- Présentation du budget prévisionnel 2023
- Ratification du PV de l'AGO du 7 juin 2022
- Outils aux administrateurs pour leurs actions
- Renouvellement de 5 membres actifs du CA : Jean-Claude Canaveso, Loula Pomares, Jean-Christophe Maniot, Jean Zeyer, Didier Desclamps
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de l'entreprise le externe
- Vote des résolutions

DIVERS

SAS NOT 2UR
Maire Charlène LECLERCQ 83 qual Albert 1^{er} Vieux port
83700 SAINT RAPHAEL

AVIS

SCI MARCANO Société Civile Immobilière Capital : 1 000,00 Euros
Siège : MOUGINS (06250) 784, Chemin des Angéras RCS CANNES SIREN 420 363 657

Aux termes d'une délibération en date du 07 septembre 2022, la collectivité des associés de la société ci-dessus plus amplement dénommée a décidé d'augmenter le capital : initialement fixé à la somme de 152,46 euros il est porté à la somme de 1 000,00 euros.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Cannes.

Pour avis,
Le notaire

COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS

Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-math var-math

N° 04 93 18 71 43 - legales@nicemath.fr

KENO Résultats des tirages du mardi 23 mai 2023

Tirage du midi

1 2 4 6 8 20 21 22 29 30
35 38 40 41 42 45 52 57 60 66

Multipliez par x 2

JOKERS
2 358 142

Tirage du soir

1 3 4 10 13 15 17 18 22 33
36 38 39 41 46 47 50 57 58 60

Multipliez par x 2

JOKERS
9 274 069

Résultats et informations : Application POK Application POK

3568 3568 3568 fdj.fr

EUROMILLIONS Résultats du tirage du mardi 23 mai 2023

5 6 14 23 34

Aucun gagnant, 65 331 076 € répartis du prochain tirage.

5 + 1	2	0	10 000 000 €	-	10 000 000 €
5 + 2	3	2	18 254 800 €	-	18 254 800 €
5 + 3	28	9	1 024 700 €	308 600 €	1 333 300 €
5 + 4	710	137	61	109 900 €	154 300 €
5 + 5	1 372	270	134	37 200 €	64 200 €
5 + 6	1 658	411	-	20 600 €	-
5 + 7	19 204	4 148	1 951	14 600 €	14 600 €
5 + 8	30 862	6 702	3 000	10 100 €	12 600 €
5 + 9	74 395	18 662	-	7 800 €	-
5 + 10	98 805	26 643	9 702	7 100 €	15 200 €
5 + 11	1 157	-	15 227	-	15 200 €
5 + 12	417 707	89 266	40 488	3 300 €	7 300 €
5 + 13	992 176	216 647	7	3 500 €	3 500 €
5 + 14	-	-	304 677	-	2 400 €

MY MILLION 1 gagnant en France* à 1 000 000 €

BQ 269 5299

Prochains tirages, vendredi 26 mai 2023

77 000 000 € + 1 000 000 €

Résultats et informations : Application POK Application POK

3568 3568 3568 fdj.fr

NM MEDIA

Pour répondre à nos annonces domiciliées, merci de bien vouloir indiquer la référence de l'annonce sur l'enveloppe.

GRUPE nice-matin